|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2022Genève, 21-31 mars 2022** |  |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: ADM 17** | **Document C22/48-F** |
| **22 décembre 2021** |
| **Original: anglais** |
| Contribution du Président du Groupe consultatif d'États Membres (MSAG) |
| COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU GROUPE CONSULTATIF D'éTATS MEMBRESconcernant le PROJET DE LOCAUX DU SIèGE DE L'UNION |

|  |
| --- |
| RésuméOn trouvera dans le présent document un compte rendu des travaux menés par le Groupe consultatif d'États Membres concernant le projet de locaux du siège de l'Union (Groupe MSAG) depuis son dernier rapport soumis au Conseil.Suite à donnerLe Conseil est invité à **prendre note** du rapport et à **donner les indications** qu'il jugera nécessaires.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Références[*Décision 588 du Conseil*](https://www.itu.int/md/S16-CL-C-0124/en)*;* [*Décision 619 du Conseil*](https://www.itu.int/md/S19-CLADD-C-0005/en)*,* [*Résolution 212 (Dubaï, 2018)*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/RES-212-F.pdf) *de la Conférence de plénipotentiaires; Documents* [*C19/48*](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0048/en)*,* [*C20/48*](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0048/en) *et* *[C21/48](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0048/en) du Conseil* |

# 1 Résumé des réunions récentes du Groupe MSAG

Depuis la soumission de son rapport (Document [C21/48](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0048/en)) à la consultation virtuelle des Conseillers tenue en juin 2021, le Groupe consultatif d'États Membres pour le projet de locaux du siège de l'Union (Groupe MSAG) a tenu deux réunions, sous forme virtuelle, le 14 septembre 2021 et le 15 décembre 2021, sous la présidence de M. Greg Ratta (États-Unis d'Amérique). Les rapports complets de ces réunions sont disponibles à l'adresse suivante: [https://www.itu.int/en/hq-building/Pages/default.aspx](https://www.itu.int/fr/hq-building/Pages/default.aspx) (accès réservé aux titulaires d'un compte TIES). On trouvera ci-après un compte rendu de ces réunions.

1.1 À sa **15ème réunion** (14 septembre 2021), le Groupe MSAG s'est vu présenter un rapport verbal sur les progrès réalisés concernant le projet et a passé en revue les 29 points du registre des risques ayant été révisés en juin, juillet et août.

Pour mémoire, un registre des risques est un outil qui constitue une bonne pratique, dans le cadre de la gestion d'un projet, pour identifier et gérer les risques. Le registre des risques contient les réponses à la question "qu'arriverait-il si <x> se produisait et quel en serait le coût?". Les points examinés pendant cette réunion portaient sur la participation du personnel en ce qui concerne le futur environnement de travail, la recherche de dispositions appropriées pour les réunions des commissions d'études et des groupes de travail de l'UIT et l'examen des motifs justifiant les modifications apportées aux points du registre des risques.

1.2 À sa **16ème réunion** (15 décembre 2021), le Groupe MSAG s'est vu présenter un rapport verbal sur les progrès réalisés concernant le projet et a passé en revue les 10 points du registre des risques ayant été révisés en septembre, octobre et novembre. Les points examinés pendant cette réunion portaient sur le financement du Fonds pour le registre des risques et sur d'autres problèmes financiers auxquels l'UIT est confrontée. Il a également été rendu compte au Groupe MSAG des travaux préparatoires en vue de l'organisation des réunions des Commissions d'études et des groupes de travail de l'UIT, ainsi que de la situation concernant les parrainages et les dons.

M. Alassane Ba, Chef du Département de la gestion des ressources financières de l'UIT, a fait savoir que depuis janvier 2015, la Banque nationale suisse applique des taux d'intérêt négatifs. Cette politique est devenue la règle pour toutes les banques commerciales en Suisse et au-delà de ses frontières, pour tous les dépôts en francs suisses dépassant un certain montant. En l'absence d'efforts visant à limiter les soldes détenus à la banque, l'UIT continuera d'encourir des frais importants.

M. Ba a également indiqué qu'aucune économie n'était prévue en 2021, de sorte qu'aucun montant ne sera transféré sur le Fonds pour le registre des risques. Les Conseillers se souviennent sans doute que le Groupe MSAG formule depuis plusieurs années des observations concernant l'insuffisance du financement du Fonds pour le registre des risques. Le registre des risques s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de gestion des risques globale, afin d'identifier les incidences que pourrait avoir l'exécution du projet dans le futur et d'élaborer des recommandations pour l'affectation efficace de la provision pour imprévus. La provision pour imprévus représente environ 8% (soit 12,6 millions CHF) du budget pour les codes CFC 1 à 9 et devra être utilisée dans les cas où des services n'auront pas été fournis et/ou en cas de dépenses imprévues dues à des risques ou des travaux non prévus durant les phases de démolition et de construction. La création du Fonds pour le registre des risques a été un élément essentiel qui a permis de parvenir à un consensus à la session de 2018 du Conseil, afin de donner suite au projet de construction. En effet, la création de ce Fonds témoignait de la volonté des États Membres de fixer une limite stricte concernant les risques financiers auxquels ils sont exposés en ce qui concerne les coûts de ce projet.

Au cours des discussions, les participants ont fait observer que l'une des solutions utilisées pour gérer les risques consiste à recourir à une police d'assurance pour transférer les risques, selon les mêmes modalités que l'assurance maladie, où les risques financiers liés aux soins de santé sont transférés de l'individu à l'assureur. Il est d'usage, dans le cadre des grands projets de construction, que le propriétaire (UIT), ainsi que l'entrepreneur, transfèrent les risques afin de gérer les coûts via une assurance. Bien que cette approche ne soit pas habituelle pour les projets de construction réalisés par des organisations du système des Nations Unies à Genève, les parties responsables de ces projets ont également dégagé des fonds avant la conception du projet, qui ont été spécialement affectés à ce financement. Les membres du Groupe MSAG estiment qu'il serait judicieux que l'UIT recueille de plus amples informations et envisage d'avoir recours à une police d'assurance pour le transfert des risques, comme solution de remplacement au Fonds pour le registre des risques. Cette approche permettrait d'atteindre un double objectif, à savoir la gestion des risques et la réduction nécessaire des montants mis en banque.

Le secrétariat et le groupe MSAG reconnaissent que le Fonds pour le registre des risques constitue une provision pour imprévus qui vient s'ajouter aux dispositions prévues dans le plan du projet. C'est pourquoi certains participants du groupe MSAG sont d'avis que la prime pour une police d'assurance pourrait être raisonnablement faible.

# 2 Questions appelant l'attention du Conseil

Le Groupe MSAG invite le Conseil, en concertation avec le secrétariat, à prendre les mesures nécessaires pour recueillir davantage d'informations sur les coûts éventuels et d'envisager de recourir à une police d'assurance, afin de transférer les risques comme solution de remplacement au Fonds pour le registre des risques, et de faire rapport à ce sujet.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_